

**Marché public de services**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

**Objet du marché :**

Marché à procédure adaptée relatif à la création de l'identité visuelle de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) : logotype, typographie et charte graphique.

N° d'identification du marché : 2015.S.COM.016.00

**Personne publique :**

Ecole nationale supérieure des beaux-arts  
Etablissement public administratif  
14 rue Bonaparte  
75272 Paris Cedex 06

**Date et heure limites de remise des candidatures : 23 NOVEMBRE 2015 à 12 : 00**

**Date et heure limites de remise des offres : 22 JANVIER 2016 à 12 : 00**

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Article 1. Objet du marché .....  | 3  |
| Article 2. Procédure et forme du marché.....  | 3  |
| Article 3. Caractéristiques principales .....   | 3  |
| Article 4. Durée du marché.....   | 3  |
| Article 5. Dispositions générales .....   | 4  |
| 5.1. Conditions de participation.....   | 4  |
| 5.2. Délai de validité des offres.....  | 4  |
| 5.3. Modes de financement et de règlement.....  | 4  |
| 5.4. Caution et garanties demandées .....   | 4  |
| Article 6. Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (DCE) ..... | 4  |
| 6.1. Contenu du DCE .....   | 4  |
| 6.2. Obtention du DCE .....   | 4  |
| Article 7. Déroulement de la procédure .....  | 5  |
| 7.1. Conditions d'envoi ou de remise des dossiers.....  | 5  |
| 7.1.1 <i>Transmission sur support papier</i> .....  | 5  |
| 7.1.2 <i>Transmission par voie électronique</i> .....   | 6  |
| 7.1.2.1 - Transmission des documents.....   | 6  |
| 7.2. Modifications de détail du DCE .....   | 6  |
| 7.3. Renseignements complémentaires.....  | 7  |
| Article 8. Présentation des dossiers .....  | 7  |
| 8.1 les renseignements relatifs à la candidature.....   | 7  |
| 8.2 les renseignements relatifs à l'offre.....  | 8  |
| 8.3. Langue de rédaction des propositions .....   | 9  |
| Article 9. Jugement des dossiers .....  | 9  |
| 9.1. Critères de sélection des candidatures :.....  | 9  |
| 9.2. Critères de sélection des offres :.....  | 10 |
| 9.3. Audition – négociations .....  | 10 |
| 9.4. Indemnisation .....  | 10 |

## **Article 1. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la création de l'identité visuelle de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) : logotype, typographie et charte graphique.

Les caractéristiques et les conditions d'exécution des prestations demandées sont précisées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Il s'agit d'un marché de services.

Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 79822500-7 services de conception graphique

## **Article 2. Procédure et forme du marché**

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26-III-1° et 30 du code des marchés publics.

## **Article 3. Caractéristiques principales**

Le présent marché n'est décomposé ni en lot, ni en tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats ne sont pas admis à présenter de prestations supplémentaires payantes.

Il est demandé aux candidats de répondre expressément à l'ensemble des prescriptions formulées dans le dossier de consultation des entreprises.

L'ENSBA se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

L'ENSBA peut passer avec le titulaire des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence dans les cas suivants :

- Marchés complémentaires sur le fondement de l'article 35-II-5 du code des marchés publics ;
- Marché pour des prestations similaires sur le fondement de l'article 35-II-6 du code des marchés publics.

Quantités (fournitures et services) :

La commande se décompose en deux phases (ou parties techniques) :

1. Finalisation du logotype et des deux supports présentés dans l'offre
2. Conception de la charte graphique

Les prestations s'exécuteront sur le site principal de l'ENSBA à Paris, dans le 6ème arrondissement.

## **Article 4. Durée du marché**

Le présent marché prend effet à sa date de notification et court pendant toute la durée de cession des droits patrimoniaux telle que prévue à l'article 9 du CCAP.

## **Article 5. Dispositions générales**

### 5.1. Conditions de participation

#### **Groupement**

En cas de présentation en groupement, la forme de groupement souhaitée est un groupement d'entreprises solidaires. Les candidats peuvent présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. La seule interdiction est de se présenter en qualité de mandataire de deux groupements différents.

#### **Sous-traitance**

Le candidat souhaitant recourir à la sous-traitance dès le stade de la remise de l'offre doit se conformer aux dispositions de la loi n°75-1334 du 31 juillet 1975 relative à la sous-traitance modifiée et aux articles 112 à 117 du code des marchés publics, et notamment, doit obligatoirement indiquer la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel. La déclaration de sous-traitance annexée à l'acte d'engagement devra être dûment complétée, approuvée, paraphée et signée.

#### **Compléments à apporter aux CCAP et CCTP.**

Les entreprises n'ont pas à apporter de compléments aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

### 5.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 5.3. Modes de financement et de règlement

Les prestations seront financées sur le budget propre de l'établissement.

Prix fermes et définitifs.

Avance de 5% du montant TTC du marché

Le règlement des prestations interviendra après service fait.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

### 5.4. Caution et garanties demandées

Aucune caution ou garantie particulière n'est exigée.

## **Article 6. Contenu et mise à disposition du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

### 6.1. Contenu du DCE

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
  - la lettre de candidature (DC1),
  - la déclaration du candidat (DC2),
  - la déclaration de sous-traitance (DC4),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe :
  - exemples de documents de l'Ecole (dossier zip),
- un cadre de réponse pour la liste des références,
- le présent règlement de consultation (RC).

### 6.2. Obtention du DCE

La consultation et le téléchargement du DCE sont possibles :

- sur le site Internet de l'Ensba à l'adresse suivante :  
<http://www.beauxartsparis.com/marches-publics>
- sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :  
<http://www.achatpublic.com>
- sur demande, auprès de Madame Beaumier, secrétariat général, par mail :  
[marches.publics@ensba.fr](mailto:marches.publics@ensba.fr)

## Article 7. Déroulement de la procédure

### 7.1. Conditions d'envoi ou de remise des dossiers

L'ENSBA examinera les candidatures, dans un premier temps, et les offres, dans un second temps.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 23 novembre 2015 avant 12h00.

La date prévisionnelle d'envoi de la lettre de consultation est fixée au 7 décembre 2015.

La date limite de réception des offres est fixée au 22 janvier 2016 avant 12h00.

Votre attention est appelée sur le fait que l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts est fermée durant les vacances de Noël à partir du 18 décembre 2015 date de fermeture jusqu'au 4 janvier 2015 date de réouverture.  
Les plis devront donc être remis à partir du lundi 4 janvier 2015 à 9 :30 jusqu'au vendredi 22 janvier 2016 à 12 :00.

**Les plis pourront être transmis sur support papier ou par voie électronique.**

#### 7.1.1 Transmission sur support papier

Pour les pièces autres que l'acte d'engagement et l'offre financière et technique, il est demandé aux candidats qui remettent leur offre par voie papier d'imprimer les documents en recto-verso avec deux pages par feuille, afin de réduire les consommations de papier.

Les offres sur support papier seront remises sous enveloppe cachetée. Les plis ne respectant pas cette présentation seront rejetés.

L'enveloppe extérieure cachetée portera, outre l'adresse de l'établissement la mention suivante en haut à gauche :

NE PAS OUVRIR  
MAPA création de l'identité visuelle

Les plis pourront :

- soit être envoyés par voie postale, en recommandé avec avis de réception,
- soit être déposés (de 9h30 à 12h00 ou de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi), contre récépissé,

à l'adresse suivante :

Ecole nationale supérieure des beaux-arts  
Secrétariat général  
14 rue Bonaparte  
75272 Paris Cedex 06

*NB : Le site de l'Ensba étant actuellement en travaux, les bureaux du secrétariat général se situent dans des bungalows dans la cour Chimay.*

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ainsi que ceux non parvenus dans les formes indiquées ne seront pas ouverts et seront écartés.

### 7.1.2 Transmission par voie électronique

#### 7.1.2.1 - Transmission des documents

En cas de remise électronique, toutes les pièces du marché, et notamment l'acte d'engagement et l'offre financière et technique doivent être transmises en format .pdf.

Les documents devront être signés électroniquement par la personne désignée dans le pouvoir joint.

La remise de l'offre par voie électronique se fait sur la plateforme suivante :  
<http://www.achatpublic.com>

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

#### **ATTENTION :**

- 1) La transmission par simple courrier électronique ou sur support physique électronique n'est pas autorisée.**
- 2) La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société candidate.**
- 3) Une signature manuscrite scannée n'est pas valable.**
- 4) Les fichiers doivent être signés individuellement, la signature d'un fichier zip ne suffisant pas.**

Le candidat qui transmettra son offre par voie électronique pourra envoyer une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique sous réserve que cette copie parvienne au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limite et qu'elle soit placée sous un pli scellé portant la mention :

NE PAS OUVRIR  
Copie de sauvegarde pour MAPA  
création de l'identité visuelle

La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du présent marché pourra donner lieu à la signature manuscrite sur support papier des pièces du marché.

Le cas échéant, l'attributaire devra transmettre un exemplaire papier de son offre dans un délai maximum de 3 jours ouvrés suite à la demande de l'administration formulée par voie électronique (télécopie, courriel ou via le profil d'acheteur de l'Ensba).

## 7.2. Modifications de détail du DCE

L'ENSBA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications ou compléments seront mis en ligne et téléchargeables par tous les candidats sur le site Internet de l'ENSBA (<http://www.beauxartsparis.com/marches-publics>) et sur la plateforme de dématérialisation (<http://www.achatpublic.com>) en temps utile s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre et ce au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable et reportée d'autant en fonction de cette nouvelle date.

### 7.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres 17 heures leur demande écrite éventuelle à l'adresse électronique : [marches.publics@ensba.fr](mailto:marches.publics@ensba.fr).

Une réponse commune sera mise en ligne et téléchargeable par tous les candidats sur le site Internet de l'ENSBA (<http://www.beauxartsparis.com/marches-publics>) et sur la plateforme de dématérialisation (<http://www.achatpublic.com>) en temps utile s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre et ce au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

## **Article 8. Présentation des dossiers**

Les entreprises auront à produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

### 8.1 les renseignements relatifs à la candidature

- **une lettre de candidature** : établie soit au moyen du formulaire DC1<sup>1</sup> (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>), soit sur papier libre, précisant : le nom et les adresses postales et électronique du candidat et si le candidat se présente **seul ou en groupement** (dans ce dernier cas, la désignation des membres du groupement et l'habilitation donnée au mandataire) ;

- **les renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, les justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics** ou formulaire DC2 (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>);

- un **Extrait Kbis** ou tout autre document jugé équivalent, notamment le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises si le candidat a commencé son activité depuis moins d'un an ;

- tout document relatif au **pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat** (le signataire de la candidature devra avoir reçu le pouvoir d'une personne figurant au Kbis ou d'une personne ayant elle-même reçu le pouvoir d'engager la société)

- **les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières** :

→ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire relatif aux prestations auxquelles se réfère le présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

---

<sup>1</sup> **Attention, veuillez utiliser le formulaire DC1 dans sa nouvelle version, mis à jour le 25/08/2014.**

→ La déclaration détaillée indiquant les effectifs sur les trois dernières années avec les qualifications professionnelles des employés (la preuve de qualification peut être apportée par tout moyen) ;

→ La déclaration détaillée indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations auxquelles se réfère le présent marché ;

→ Les éléments démontrant la **capacité du candidat à mobiliser les moyens organisationnels** pour mener une mission de la nature de celle du marché ;

→ La **liste des références pour des prestations de nature et d'importance similaires à celles du présent marché**, qui ont été acquises au cours des trois dernières années précisant : les coordonnées du client, la date, la durée, la définition précise de chaque prestation et le montant<sup>1</sup> ;

- sous forme libre (dossier, cahier, classeur...) les documents suivants :

1. une **note générale de présentation** de la structure candidate

2. une **note précisant les trois principales références** du candidat au regard des enjeux et des objectifs de la consultation : chaque référence présentera la commande, les objectifs et les solutions apportées. Elle comprendra les coordonnées téléphoniques d'un contact au niveau de la maîtrise d'ouvrage de chaque projet. Chaque référence comportera des copies des travaux réalisés (format A4 ou A3).

3. une **présentation de chaque intervenant et de son rôle** dans le projet (personne morale ou physique). Toute sous-traitance éventuelle devra être déclarée.

*A noter : aucune proposition graphique n'est demandée. Il est inutile d'adresser des maquettes qui ne seront pas examinées.*

- **tout document complémentaire** jugé utile par le candidat, tels que certificat, accord ou agrément relatif à l'objet du marché.

A l'issue de l'analyse des candidatures, quatre candidats maximum seront retenus pour déposer une offre.

## 8.2 les renseignements relatifs à l'offre

Le candidat produira **un projet de marché** comprenant :

1. **l'acte d'engagement** (AE) à compléter (notamment en mentionnant l'adresse du courrier électronique du candidat où toute notification et toute correspondance pourra lui être valablement adressée), parapher à toutes ses pages, dater et signer à la dernière page par le représentant qualifié de l'entreprise ou du groupement, auquel sera joint un relevé d'identité bancaire ou postal,

2. **le cahier des clauses administratives particulières** (CCAP) - sans surcharges ni ratures – à parapher et signer ;

3. **le cahier des clauses techniques particulières** (CCTP) - sans surcharges ni ratures – à parapher et signer ;

4. **l'offre financière et technique du candidat** comprenant :

- 4.1. une **note d'intention** (500 mots maximum sur un recto A4) dans laquelle le candidat exprimera sa perception des enjeux liés à la refonte de l'identité visuelle et à la création de la charte graphique des Beaux-Arts de Paris, motivant également sa capacité à s'en saisir.

---

<sup>1</sup> A cette fin, veuillez remplir le document intitulé « Cadre de réponse pour la liste des références ». Aucun autre document relatif aux références ne sera pris en compte.



- 4.2. une esquisse de logotype
- 4.3. un projet de carte de visite
- 4.4. un projet de programme semestriel
- 4.5. une **proposition financière détaillée** (*il est rappelé que les prix sont fermes et non actualisables pendant la durée du marché*).

5. et le cas échéant, si le candidat envisage de sous-traiter, la déclaration de sous-traitance établie au moyen du formulaire DC4<sup>1</sup> (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) à compléter, dater et signer.

Si le candidat le souhaite, il peut d'ores et déjà produire :

- les documents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales conformément à l'article 46 du code des marchés publics (ou formulaire NOT11 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)
- l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux conformément à l'article 46 du code des marchés publics ou une copie de son état annuel des certificats reçus (ou formulaire NOT12, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)
- les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité contractée auprès d'une assurance de solvabilité notoire.

N.B.: A défaut, ces pièces seront exigées lors de l'attribution du marché. Par application de l'article 46 du code précité, les candidats retenus ne sauraient en effet être désignés définitivement comme titulaires du marché s'ils n'ont pas produit ces pièces dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur.

Les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

### 8.3. Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction assermentée sous peine de rejet.

## **Article 9. Jugement des dossiers**

Les candidatures et offres non parvenues à la date et à l'heure prévues et dans les formes indiquées ci-dessus seront écartées.

### 9.1. Critères de sélection des candidatures :

Les critères de jugement des candidatures par ordre de priorité décroissante sont les suivants (notation de 1 à 5):

1. Compétences du candidat en adéquation avec l'objet du marché ou objet similaire.  
Pondération à 60%
2. Capacité professionnelles du candidat (profil du ou des intervenants, moyens en matériel) en adéquation avec les prestations, objet du marché : Pondération à 30%
3. Capacité financière du candidat en adéquation avec les prestations, objet du marché :  
Pondération à 10%

---

<sup>1</sup> **Attention, veuillez utiliser le formulaire DC4 dans sa nouvelle version, mis à jour le 25/08/2014.**

Après contrôle de la recevabilité et examen des candidatures, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points et classés parmi les 4 (quatre) premiers, sous réserve qu'ils aient obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, seront invités à présenter une offre.

L'Ensba se réserve le droit d'écarter les candidatures qu'il jugerait insuffisantes au regard des prestations objet du marché.

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est limité à quatre candidats. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à quatre, l'Ensba continuera la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

#### 9.2. Critères de sélection des offres :

Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

1. Qualité typographique et graphique de l'esquisse de logotype, du projet de carte de visite et du projet de programme semestriel : Pondération 50%
2. Prix : Pondération 30%
3. Pertinence de la note d'intention au regard des enjeux de communication : Pondération 20%

En cas de candidatures et d'offres ex-aequo dans le classement obtenu par la mise en œuvre de ces différents critères, c'est le classement au critère le plus important qui les départagera.

Le choix sera définitif lorsque le prestataire aura justifié, le cas échéant, de la régularité de sa situation sur le plan social et fiscal conformément à l'article 46-III du code des marchés publics.

#### 9.3. Audition – négociations

Les candidats seront invités à présenter leur offre devant un jury dont la composition est détaillée dans le CCTP.

Lors de l'audition des candidats, des négociations pourront avoir lieu tant sur le prix que sur l'offre technique.

En cas de non présentation à l'audition, le pouvoir adjudicateur retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales des candidats pour établir son comparatif.

Les candidats sont invités à remettre dans leur offre le nom et les coordonnées de la personne que l'Ensba pourra contacter pour la prise de rendez-vous portant sur l'audition - négociations (téléphone, fax et adresse électronique).

Au cas où le jury ne pourrait pas départager deux offres à l'issue des auditions, une nouvelle période de quinze jours sera ouverte pour permettre aux deux meilleurs candidats d'affiner leur offre.

#### 9.4. Indemnisation

**Le travail spécifique que représente la constitution du dossier d'offre fera l'objet d'une indemnisation de 2500€ TTC (deux mille cinq cents euros toutes taxes comprises) par candidat.**

Si à l'issue de l'audition, le jury n'arrive pas à départager les candidats, une nouvelle période de quinze jours sera ouverte aux **deux meilleurs candidats** pour permettre d'affiner leur offre. Ce travail supplémentaire fera l'objet d'une indemnisation complémentaire de 500 € TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises) par candidat.

Le montant du marché de l'attributaire inclura la (ou les) indemnité(s) allouée(s).

Fait à Paris, le 30 octobre 2015.